

A S<sup>t</sup> Just le 29 avril 2020.

## NAO 2020 : encore des miettes



La seconde réunion des **N**égociations **A**nnuelle **O**bligatoire s'est tenue ce mercredi 29 avril 2020 en visioconférence suite à la pandémie **COVID-19**. Pour rappel, les revendications de la **CGT DS Smith Nord-Est** étaient les suivantes :

- Alignement de la grille salariale de S<sup>t</sup> Just sur celle de Kunheim avec une première fois en 2020 et une autre en 2021 ainsi qu'une augmentation générale des salaires de 2,5% sur l'ensemble des éléments de rémunération (ICRTT, avantages familiaux etc..) au 1<sup>er</sup>

avril 2020 avec un talon de 40€.

- Prime exceptionnelle de 1000€ pour l'ensemble des salarié.es ou un accord dérogatoire de participation donnant la même chose (accord que Puteaux devait proposer depuis plus de 2 ans).
- Création d'une prime de poste pour les salarié.es en 2X8 de 30€.
- Mise en place de demi panier pour les postes matin et après-midi.
- Augmentation de la prime de nuit pour la porter à 150€ net par mois.
- Augmentation de la prime d'habillement à 2€ net par jour.
- Augmentation de la prime d'ancienneté pour la porter à 20 ans à raison de 1% par an.
- Doublement de l'abondement.
- Agenda de négociation d'un accord de fin de carrière pour les salarié.es volontaires à partir de 55 ans.

En début de séance, la **CGT DS Smith Nord-Est** a tenu à rappeler à la Direction que depuis l'épisode **COVID-19**, mis à part le carburant, l'ensemble des prix avaient plutôt flambés. Dans une information publiée par l'UFC que choisir, la farine a augmenté de 14%, les tomates de 11%, le savon de 10%, les pâtes de 10%. Elle a donc demandé à la direction de tenir compte de cette évolution dans sa proposition.



La **CGT DS Smith Nord-Est** a aussi précisé qu'elle ne voulait pas entendre parler d'**Augmentations Individuelles** dans la mesure où elle ne connaît pas les conditions d'attribution de ces fameuses **AI**.

Dans une générosité infinie qui caractérise DS Smith depuis plusieurs années, et après avoir fait la sourde oreille sur notre demande de ne pas faire d'augmentations individuelles, voici les miettes que concèdent la direction aux salarié.es de DS Smith Nord-Est :

- ☞ Augmentation générale des salaires de 1,5% soit 25,91€ mensuel (303,33€ annuel) pour un coefficient 150, 26,69€ mensuel (320,26€ annuel) pour un coefficient 160 et 28,10€ mensuel (337,22€ annuel) pour un coefficient 170. Il va de soi que la **CGT DS Smith Nord-Est** parle en brut et cela concerne uniquement les salarié.es non-cadre.
- ☞ Augmentations individuelles : 0,4%.

Quant au reste de nos revendications, c'est **NON** !

Cette année, les **NAO** ne veulent pas dire **N**égociations **A**nnuelle **O**bligatoire mais **Néant Absolu Optimisé** car les directions de sites sont cloisonnées dans un système qui les contraints à respecter les obsessions de massacre social orchestré par les dirigeants de la « tour de cristal » qui renvoient les **NAO** à des simulacres de discussion !

Mais que les salarié.es se rassurent, cette année encore, nos chères actionnaires vont encore surement s'octroyer une augmentation des dividendes d'environ 20%, les frais de groupe n'en parlons même pas !

Quant à ceux qui créent les richesses dans l'entreprise, ils n'auront que quelques miettes ! Reste à savoir combien de temps encore les salarié.es supporteront-ils la politique sociale nauséabonde de ce groupe qui assèche ses sites de production de leurs richesses au seul bénéfice des actionnaires !

La **CGT DS Smith Nord-Est** fera savoir lundi 4 mai si elle est signataire ou non !

Le Délégué Syndical Central **CGT DS Smith Nord-Est**  
Cédric LAPARLIERE

